A VITRY-EN-PERTHOIS
MARCHE ARTISANAL ET MARCHE AUX PUCES

Organisé par le Comité des Fêtes

DIMANCHE 25 AOUT 2019

BUVETTE, RESTAURATION ET TOILETTES SUR PLACE

BULLETIN D'INSCRIPTION (A DEPOSER AVANT LE 18 AOUT 2019 A LA MAIRIE – Voir détail au recto)

Nom : ..... **Prénom : .....**

Date et lieu de naissance : ..... à : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ___/___/___/___/___/ **E-mail (facultatif) : .....@.....**

Déclare être : **Professionnel :** ☐ **Particulier :** ☐

N° Carte d'identité ou permis de conduire : .....

délivrée le ..... à .....

N° de SIRET (pour les Professionnels): .....

Désignation OBLIGATOIRE des objets proposés à la vente : .....

.....

Demande à ce que me soit réservé :

Nb d'emplacements de 5 mètres	Tarif	Tarif Total :
X	5 €	= €

- Je joins mon payement par Chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Vitry-en-Perthois,
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement du marché artisanal et m'engage à m'y conformer,
- Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon Permis de conduire.

Attention : AUCUN véhicule ne sera autorisé à rester dans l'enceinte de la Brocante, ni sur l'emplacement.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

..... **Signature :**

Attestation sur l'honneur obligatoire Pour les Particuliers

Je soussigné(e) .....

né(e) le ..... à .....

domicilié(e) au (adresse complète) : .....

.....

déclare sur l'honneur :

- ne pas avoir déjà participé à **deux** ventes au déballage dans l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).

Fait à ..... le .....

Signature

REGLEMENT DE LA BROCANTE DU 25 AOUT 2019 :

- Le marché artisanal et le marché aux puces sont ouverts :
  - aux particuliers en conformité avec les circulaires 96.603 et 96.1097 du ministère de l'intérieur
  - aux professionnels ainsi qu'aux artisans en conformité avec la Loi N° 87.962 du 30/11/1987
- Les articles L 324.9, L 324.10 et L 326.3 du code du travail prévoient une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30490 euros d'amende pour travail illégal par dissimilation d'activité pour tout exposant qui dissimule volontairement son activité à but lucratif (accomplissement d'actes de commerce) en se soustrayant intentionnellement à ses obligations.
- Les articles 321.1 et suivants du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de cinq ou dix ans et des amendes de 38112 euros à 76224 euros pour toute situation de recel caractérisé.
- Les peines peuvent être doublées en cas de récidive.
- L'exposant se doit d'afficher les prix des objets mis en vente (article L-113-3 du code de la consommation)
- Le Comité des Fêtes de Vitry-en-Perthois décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et des visiteurs qui déclarent avoir pris connaissance du règlement du marché artisanal et du marché aux puces et s'engagent à s'y conformer.
- Les organisateurs ne sont pas tenus de fournir eau et électricité aux exposants.
- Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs.
- Toute demande incomplète (fiche d'inscription non remplie et/ou non signée, photocopie d'une pièce d'identité non jointe, règlement par chèque non effectué avant le 9 Août 2018…) sera refusée ainsi que l'autorisation d'exposer.
- Les réservations ne sont effectives qu'une fois le dossier remis en mairie complet.
- Aucun remboursement ne sera possible après la date de clôture de prise de dossier, à savoir le 18 Août 2019
- Les places réservées, payées et non occupées à 8 h seront considérées comme acquises par le comité des fêtes.
- Chaque Exposant se doit de libérer son emplacement propre comme il l'était à son arrivé. **Il devra emmener ses dechets, sacs poubelles et articles non vendus, sous peine de poursuite.**

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscriptions sont à demander par mail à l'adresse : comitedesfetes.vitryenperthois@yahoo.fr ou à retirer en Mairie. Renseignement par téléphone auprès de :

M. GERODEL
6, rue du Pont
51300 Vitry-en-Perthois
☎ : 03.26.72.97.14 / 06.75.59.71.53

M VARLET
4, rue de L'église
51300 Vitry-en-Perthois
☎ : 03.26.72.54.12 / 07.89.57.34.53

ORGANISATION LE JOUR MEME :

- Arrivée de 6H à 8H et attribution des emplacements par ordre d'arrivée.
- Pour des raisons de sécurité, **aucun véhicule ne devra rester dans l'enceinte de la Brocante**.
- Heure de départ : à partir de 17H
- Un ticket pour un café et un sac poubelle vous seront donnés à l'entrée.
- Chaque exposant se devra de laisser son emplacement propre, exempt de quelque objet que ce soit. Des dispositions seront prises à l'encontre des contrevenants.
- BARBECUE interdit.
- La circulation des véhicules sera autorisée pour le déballage et le remballage des marchandises, soit avant 8h, et après 17h. Aucune circulation possible entre 8h et 17h.